

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Lée, sous la présidence de Monsieur Didier RIVIERE, Maire de la commune.

PRÉSENTS: Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Jean-Paul ELISSALDE, Gaëlle DOMINGUEZ.

PROCURATIONS : Maitée BALZANO procuration à Laurent BERGEROU, Patrick CICCIA procuration à Adèle DUPÉ, Emmanuelle ROMANE procuration à David BARADAT, Patricia ISAFAMBA procuration à Didier RIVIERE, Jean-Marc VIALET PROCURATION à Jérôme CAZENAVE.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean BERLANGA, Marion JUNGAS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent BERGEROU.

Nombre de conseillers : 15

Présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 13

Objet 3 : Dépenses mandatées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

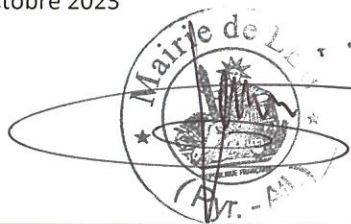
Le Maire informe l'assemblée que les services du Trésor demandent une délibération du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à procéder au règlement des factures imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Maire à mandater à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », les dépenses ci-après :
- les frais de réception (boissons, gâteaux, etc.),
 - les frais relatifs aux manifestations organisées afin d'assurer une animation sportive ou culturelle,
 - d'une manière générale, les services, les achats ayant trait aux fêtes et cérémonies pour les cérémonies officielles, les inaugurations, les vœux du maire,
 - les frais de gerbes, fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements (naissance, mariage, décès, départs de la collectivité, fêtes de l'école...)
 - le règlement des factures auprès de sociétés ou de troupes de spectacles (concerts, spectacles, prestations...).

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lée, le 17 octobre 2023

Le Maire
Didier RIVIERE



Le secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 19 octobre 2023

Mise en ligne sur le site internet le 19 octobre 2023